

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER D'APRIGNY, Hubert FOLLIOU, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Malika PIRES, Nathalie PLOS, Richard POITEVIN, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Claude SAPIN

Procurations : Maxime CARVILLE donne pouvoir à Edouard LEDOYER, Aline HEBERT donne pouvoir à Anne-Marie CORBEL, Bachir OUIAS donne pouvoir à Michel LAMY

Absents excusés : Maxime CARVILLE, Alexandra DUPIN, Aline HEBERT, Bachir OUIAS

Secrétaire de séance : Maryline LESELLIER

Conseillers en exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22	Convocation : 10.12.2020	Affichage : 10.12.2020
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE « AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE RESEAUX DIVERS POUR LA CREATION DE 10 LOGEMENTS »

En introduction, le 1^{er} adjoint présente au conseil le plan définitif des aménagements.

Le maire rend compte de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 décembre pour l'analyse des offres du marché à procédure adaptée « Aménagement de voirie et de réseaux divers pour la création de 10 logements ».

Six entreprises ont répondu à la consultation pour le **lot 1 (terrassement, voirie, assainissement)**, deux pour le **lot 2 (tranchés communes, télécom, eau potable)** et une seule pour le **lot 3 (espaces verts)**.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir les entreprises suivantes :
Lot 1 : COLAS IDFN - 50000 SAINT-LÔ pour un montant de 248 380,40 € H.T
Lot 2 : BERNASCONI - 50420 DOMJEAN pour un montant de 42 204,50 € H.T

- Déclare le lot 3 infructueux
- Autorise le maire à signer les marchés et tous documents s'y rapportant

Le Maire précise que le permis de construire pour les logements construits par Manche Habitat vient d'être accordé. Les travaux devraient démarrer en février ou mars.

Le Maire donne la parole à Denis LIGNEL afin de présenter les délibérations concernant les finances, certaines concernant également la commune déléguée du Hommet d'Arthenay.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- D 615231(entretien de voiries) : - 71 000.00€
- D 023 (virement à la section investissement) : + 71 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- R 021 (virement de la section fonctionnement) : + 71 000.00 €
- D 2313 (Immobilisations en cours) – Opération 212 (Aménagement carrière) : + 71 000 €

Armelle REQUIER, absente en début de réunion, rejoint l'assemblée.

EMPRUNT

Afin de financer les travaux VRD et espaces verts pour les logements Manche Habitat, ainsi que les autres travaux de voirie à réaliser en 2021, il est proposé de réaliser un emprunt à hauteur de 500 000 €. Cet emprunt est prévu au budget 2020. Sur quatre banques contactées, trois nous ont fait une proposition.

Suite à la dernière réunion de la commission Finances, il est proposé de retenir LA CAISSE DEPARAGNE pour un emprunt de 500 000 € sur 15 ans, avec un taux de 0,65 %.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de contracter auprès de LA CAISSE D'EPARGNE, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - **Montant** : 500 000.00 €
 - **Taux** : 0,65 %
 - **Amortissement** : progressif (échéances constantes).
 - **Durée** : 15 ans
 - **Périodicité** : trimestrielle
 - **Commission d'engagement** : 500 €
- autorise le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES DU BOURG DU HOMMET D'ARTHENAY SIGNEE AVEC SAINT-LÔ AGGLO

La commune du Hommet d'Arthenay, par délibération en date du 27 avril 2017, avait autorisé le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Saint-Lô Agglo pour le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales dans le bourg.

L'article 2 de la convention précisait le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	Montant
Travaux TTC	144 804,00 €	DETR	3 %	3 909,60 €
		DSIL	15 %	21 474,43 €
		Saint-Lô Agglo	82 %	119 419,97 €
TOTAL TTC	144 804 ,00 €	TOTAL	100 %	144 804,00 €

L'article 3 « modalités d'appel de fonds » prévoyait un montant des appels de fonds de 119 419,97 € TTC.

A ce jour, l'opération est terminée. Le montant des travaux est arrêté à 174 712,82 €.

Cette plus-value se justifie notamment par des travaux de désamiantage qui se sont avérés indispensables mais non prévus initialement (17 556 € TTC) et, également, par des révisions de prix non chiffrées lors de la rédaction de la convention.

Le bilan est ainsi modifié :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	Montant
Travaux HT	146 063,19 €	DETR		3 909,60 €
TVA	28 649,63 €	DSIL		21 474,43 €
		Saint-Lô Agglo		149 328,79 €
TOTAL TTC	174 712,82 €	TOTAL	100 %	174 712,82 €

Ainsi, il est donc proposé de modifier par avenant la convention afin de :

- modifier l'article II pour prendre en compte le bilan définitif de l'opération,
- modifier l'article III pour ajuster le montant de l'appel de fonds à la commune de Pont-Hébert envers Saint-Lô Agglo.

C'est le sens de l'avenant présenté ci-après.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui avait été passée entre la commune du Hommet d'Arthenay et Saint-Lô Agglo pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales dans le bourg,
- Autorise la Maire à signer cet avenant.

RÉPARTITION FERMAGE LEGS LETURC DE L'ANNÉE 2019

Le fermage de l'herbage des Blanchards a rapporté la somme brute de de 560.34 €.

Les impôts supportés par la commune se sont élevés à la somme de 88.54 €. Il reste une somme nette de 471.80 € à partager entre les familles les plus nombreuses dont les enfants sont nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2019, dans l'arrondissement de Saint-Lô.

La liste des ayants droit s'établit ainsi :

La famille LECALIER Nicolas recevra 117.95 € pour 3 enfants
La famille LEBRUN Joaquim recevra 117.95 € pour 3 enfants
La famille HEUSLIN Baptiste recevra 117.95 € pour 3 enfants
La famille DAVID Jérôme recevra 117.95 € pour 3 enfants

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise le Maire à verser aux familles la quote-part leur revenant.

CONTRAT PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'embauche d'une personne en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) au niveau des services techniques.

Il s'agit d'un contrat aidé d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans, dans un objectif d'insertion professionnelle. Une aide de 60 % est accordée sur la base du SMIC brut, dans la limite de 20 heures hebdomadaires. Le recrutement pourrait intervenir au 1^{er} février 2021.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour un poste d'agent polyvalent au niveau des services techniques, pour une durée d'un an avec renouvellement possible dans la limite de 5 ans
- Fixe le temps de travail à 20 heures hebdomadaires et le salaire en référence au SMIC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DES FÊTES

Le Maire donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition des salles des fêtes aux associations de la commune pour leurs activités, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de mettre gracieusement la salle des fêtes à disposition des associations de la commune qui en font la demande, en fonction du planning de location, pour leurs activités
- Approuve la convention de mise à disposition
- Autorise le Maire à définir les créneaux d'utilisation pour les associations et à signer ces conventions, qui seront d'une durée d'un an renouvelable

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le 1^{er} adjoint informe l'assemblée qu'il convient de procéder au classement de la voirie communale.

Le territoire communal compte 30 619 mètres de voies communales.

Il n'y a pas de changement par rapport à 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le classement de la voirie communale comme décrit ci-dessus.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le 1^{er} adjoint présente au conseil l'avancement de la procédure et le travail en cours en relation avec Saint-Lô Agglo et le cabinet d'études Cittanova en vue de la délimitation des zones U (urbaines) sur la centralité principale (Pont-Hébert) et la centralité secondaire (Le Hommet d'Arthenay). Un document de présentation de la démarche est remis aux conseillers. Après la zone U le travail se poursuivra avec les zones AU (à urbaniser) puis A (agricoles) et N (naturelles).

REGLEMENT DU CITY-STADE

Il est fait part du règlement cosigné par Saint-Lô Agglo et la commune. Celui-ci précisera les horaires d'utilisation : 10 h à 18 h du 1^{er} octobre au 31 mars et 9 h à 22 h du 1^{er} avril au 30 septembre. Il sera affiché très prochainement.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Le 1^{er} adjoint informe le conseil qu'EDF a été attributaire du marché de fourniture d'électricité passé avec le SDEM pour une durée de 2 ans. 120 communes du département, adhérant au groupement, sont concernées.

RENOVATION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

Le Maire informe le conseil des travaux en cours. Ceux-ci sont réalisés par le personnel communal, en partenariat avec Saint-Lô Agglo dans le cadre de sa compétence Sports.

QUESTIONS DIVERSES

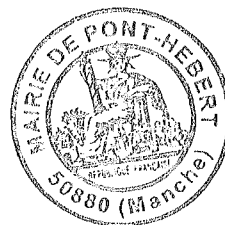
Le Maire fait part au conseil de différentes informations :

- Samedi 19 décembre une animation sera mise en place par la commune, les commerçants et le comité des fêtes. Le père Noël distribuera dans le bourg des friandises de 9 h à 13 h. Des photos seront réalisées gratuitement. Des boissons chaudes, vin chaud et chocolat, à emporter seront proposées.
- Le jeu pour l'école maternelle a été livré. Le montage sera réalisé par les employés communaux.
- Saint-Lô Agglo a mis en place depuis cette semaine une prime de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le nombre d'aides est limité. Les ménages non imposables auront la possibilité de cumuler avec l'aide de l'Etat qui est également de 200 €.
- Une rencontre a eu lieu le 10 décembre avec le Président de Saint-Lô Agglo et ses services afin d'échanger sur différents projets de la commune. La réunion a été très constructive.
- Le Maire tient à remercier les adjoints qui ont apportés leur soutien dans l'urgence aux habitants de la maison ayant subi un incendie dernièrement (logement, vêtements, repas avec les pompiers...).
- La fresque sur le pignon de la salle des fêtes paraîtra dans « AGGLO MAG » en janvier
- Le projet du lotissement communal route de Saint Jean de Daye sera présenté lors du prochain conseil municipal, prévu en janvier.
- Un bon nombre de courriers de remerciements ont été adressés suite à la distribution des colis pour les plus de plus de 80 ans.
- Les vœux de la municipalité ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Ils seront reportés dès que possible.
- La mairie sera fermée les jeudis 24 et 31 après-midi.
- Info Mag vient de paraître, les conseillers qui le souhaitent peuvent participer à sa distribution.

Séance levée à 21 h 45

La secrétaire de séance


Maryline LESELLIER



Le Maire,



Michel RICHOMME

